

Date de dépôt : 18 novembre 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Stéphane Florey : Centre commercial Open : que va faire le gouvernement pour soutenir les petits commerces?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 octobre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Douze ans que l'on en parle. Mais après un long combat devant la justice, les autorisations sont tombées : les travaux du méga centre commercial Open de Saint-Genis-Pouilly commenceront à la fin de l'année. Le complexe devrait voir le jour en 2023. Septante enseignes sur 15 hectares regroupant terrains agricoles, prairie et... zone humide. « Une référence en termes écologiques », affirment les concepteurs emballés par les toits végétalisés, le lac artificiel et la promesse de 500 emplois. Naturellement, ce complexe « eco-friendly » porte un intérêt tout particulier à la clientèle suisse et surtout genevoise (un bassin de plus de 500 000 personnes, dont 400 000 en Suisse). Des navettes gratuites seront même à disposition depuis le terminus du tram 18. Quel service ! Mais quelles incidences et retombées pour l'économie genevoise qui souffre chaque jour un peu plus avec la pandémie avec son lot de commerces qui ferment, des faillites en augmentation et des employés qui perdent leurs emplois. Un tel hypercentre à deux pas de Genève, dans une région qui regorge déjà de centres commerciaux comme Val Thoiry à 5 kilomètres seulement, paraît inutile au vu des 241 945 m² de surface commerciale existant déjà dans la région.

Ce n'est pas tout. Le futur Open aura des conséquences néfastes pour l'écologie. On peut évoquer la nappe phréatique qui sera asséchée, l'artificialisation de la zone, la destruction massive de la biodiversité et l'impact sur l'Allondon, notamment. Depuis des années et comme le relevait une question déposée en 2013, le canton de Genève fait tout pour sauver l'Allondon, classée zone alluviale d'importance nationale. C'est un fait : les

règles de protection de l'environnement sont moins pointilleuses en France que dans notre pays. Et l'on peut s'attendre à retrouver notre Allondon polluée, asséchée, la faune et les biotopes alentour touchés par les travaux et les impacts de ce centre pharaonique. Sous couvert de toits végétalisés. Les chiffres font peur : l'Open s'attend à 12 000 voitures le samedi et 9000 par jour pendant la semaine.

La question qui se pose, c'est aussi celle de savoir comment ces milliers de véhicules motorisés à destination de ce temple de la consommation vont impacter la fluidité du trafic à Genève, sachant que le centre commercial vise principalement la clientèle genevoise. Aux heures de pointe, les principaux axes en direction de la France voisine sont régulièrement saturés, à l'image de la route de Meyrin. On se souvient qu'à l'appui de la loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) (H 1 05 – 12417), le Conseil d'Etat invoquait la situation insatisfaisante en matière de déplacements à Genève, le nombre élevé de voitures transitant par le centre au détriment de la fluidité du trafic, pour justifier la suppression de 4000 places de stationnement. Or, au bout du compte, on s'aperçoit que la suppression de ces places de stationnement n'aura pas d'effets sur la fluidité du trafic routier. Résultat de la manœuvre : les 4000 places supprimées aux commerçants genevois sont ainsi en partie « compensées » par les 2000 places de stationnement dont disposera le centre commercial.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Comment le Conseil d'Etat entend-il agir pour soutenir le commerce de détail genevois face au développement de grands centres commerciaux en France voisine alors que les Genevois ne peuvent plus aller faire leurs courses en ville à cause du manque de places de stationnement, notamment ?**
- 2) Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'impact en matière de déplacements générés par le centre commercial Open sur les routes genevoises ?**
- 3) L'installation de pôles commerciaux disposant d'immenses stationnements gratuits à quelques encablures de la frontière est-elle compatible avec la politique d'incitation à la mobilité douce prônée par Genève ?**
- 4) Comment le Conseil d'Etat entend-il surveiller l'Allondon et la qualité de son eau, notamment au regard des objectifs du protocole d'accord transfrontalier pour la revalorisation des rivières du Genevois (art. 2) ?**

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat fait part ci-après de ses réponses aux différentes interrogations de la présente question écrite urgente.

1) *Comment le Conseil d'Etat entend-il agir pour soutenir le commerce de détail genevois face au développement de grands centres commerciaux en France voisine alors que les Genevois ne peuvent plus aller faire leurs courses en ville à cause du manque de places de stationnement, notamment ?*

Le Conseil d'Etat s'emploie, depuis le début de son mandat, à soutenir et promouvoir le commerce genevois dans son ensemble qui est identifié, notamment dans le cadre de sa stratégie économique 2030, comme l'un des piliers du tissu économique cantonal.

Cette vision stratégique s'est notamment concrétisée par la mise en place d'un plan d'actions commerce, en partenariat avec les milieux concernés.

A cet effet, les contacts avec les représentant-e-s et faitières du secteur sont réguliers, comme peuvent le témoigner les différentes actions récemment mises en place pour accompagner ce secteur. Dernièrement, les motions 2437¹ et 2660² ont particulièrement retenu l'attention et mobilisé les efforts de notre Conseil.

En effet, dans sa réponse à la motion 2437, le Conseil d'Etat s'est engagé à élaborer un plan de communication pour les commerces genevois, en partenariat avec les associations représentatives du commerce, sur une durée de 5 ans. L'investissement total prévu est évalué à 1 million de francs, soit 200 000 francs par année. Le département du développement économique pilote ce partenariat, qui débutera avec le lancement d'une campagne de communication axée autour de la promotion des achats de fin d'année et plus particulièrement des ouvertures exceptionnelles (dimanches et nocturnes) prévues à cette période.

¹ M 2437 : Pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation en faveur du commerce de détail genevois et le développement d'une stratégie de promotion économique spécifique.

² M 2660 : Pour le soutien au commerce genevois, développons des chèques de consommation locale.

Concernant la motion 2660, qui invite le Conseil d'Etat à déposer un projet de loi de soutien au commerce genevois, notamment sous la forme de chèques à la consommation, notre Conseil a entamé des discussions quant à sa potentielle mise en œuvre, qui est conditionnée à la reprise des activités du commerce.

Plus généralement, la situation des commerces occupe une place prépondérante dans nos échanges et réflexions et notre Conseil s'emploie à soutenir ce secteur et ses emplois, particulièrement à l'aune de la crise que nous traversons.

2) Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'impact en matière de déplacements générés par le centre commercial Open sur les routes genevoises ?

A ce jour, concernant le projet de centre commercial Open, le canton n'a pas été consulté en matière d'impact sur l'environnement. Il ne dispose donc pas de données en matière de déplacements autres que celles qui sont publiques.

De manière générale, pour ce type d'installation, la génération maximale de trafic a lieu le samedi. Elle ne vient donc pas « concurrencer » les heures de pointe de la semaine dues au trafic pendulaire. Dans le cadre du projet de bus à haut niveau de service (BHNS) de Saint-Genis, les études qui sont en cours prennent en compte, dans la modélisation du trafic, le trafic généré par les projets en cours de développement du secteur, y compris ceux situés en France et plus particulièrement celui du centre commercial Open.

Enfin, à noter que ce projet est générateur d'emplois en France qui seront vraisemblablement occupés par des personnes résidentes sur ce territoire national, ce qui est susceptible de diminuer la mobilité domicile-travail transfrontalière du secteur.

3) *L'installation de pôles commerciaux disposant d'immenses stationnements gratuits à quelques encablures de la frontière est-elle compatible avec la politique d'incitation à la mobilité douce prônée par Genève ?*

D'après les informations publiques, le projet de centre commercial Open disposera de 48 700 m² de surface de vente et sera équipé de 2 000 places de parking. Les normes suisses en matière de stationnement (norme VSS 640 281) prévoient une valeur indicative pour l'offre en stationnement des « magasins à nombreuses clientèles » dont font partie les « grands magasins » de 10 places (employés + visiteurs) pour 100 m² de surface de vente.

S'agissant du projet de centre commercial Open, le ratio s'établit à 4,1 places pour 100 m² de surface de vente.

A titre de comparaison, le centre commercial de Balexert dispose de 2 200 places de stationnement pour une surface de vente de 50 000 m², soit un ratio de 4,4 places pour 100 m² de surface de vente.

Quant à l'incitation à l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture dont la mobilité douce fait partie (vélo et piétons), il est clair que, s'agissant des centres commerciaux, ceux-ci génèrent invariablement un important trafic individuel motorisé qui peut toutefois être relativement maîtrisé si la desserte en transports collectifs est attractive.

4) *Comment le Conseil d'Etat entend-il surveiller l'Allondon et la qualité de son eau, notamment au regard des objectifs du protocole d'accord transfrontalier pour la revalorisation des rivières du Genevois (art. 2) ?*

Depuis de nombreuses années, l'Allondon fait l'objet d'une surveillance de la qualité et de la quantité de ses eaux par le service de l'écologie de l'eau (SECOE) du département du territoire. La veille hydrologique est disponible en permanence sur le site <https://www.vhg.ch> et l'analyse de la qualité est proposée tous les 6 ans (la publication la plus récente concerne l'état 2017). Grâce à cela, l'Etat de Genève est en mesure de suivre toute évolution de ces deux paramètres, comme cela a été le cas positivement depuis le raccordement des eaux usées du pays de Gex sur la station d'épuration de Bois-de-Bay et la mise hors service des stations d'épuration en France dans la partie amont du bassin versant de l'Allondon.

N'ayant pas eu l'opportunité d'analyser le dossier, les offices concernés du département du territoire ne sont pas en mesure d'évaluer les impacts potentiels du projet incriminé. S'il s'avérait après examen qu'un impact est prévisible sur l'Allondon, les offices cantonaux de l'eau et de l'environnement ne manqueront pas d'interpeller les collectivités concernées par le biais des instances transfrontalières, en particulier dans le cadre des objectifs visés par le protocole d'accord transfrontalier de 2012 et de l'excellente collaboration avec les partenaires français au sein du contrat unique environnemental « Mandement – Pays de Gex – Léman » signé en 2016.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA